

Contrat de licence – PUBLICUM Essentiel

Version 1.1 – janvier 2026

Entre les soussignés :

La Petite Fabrique Digitale – Sophie Boutemy,

ci-après désignée « le Concédant »,

titulaire des droits d’auteur sur le socle WordPress PUBLICUM Essentiel,

et

L’Acheteur,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet d’accorder à l’Acheteur un droit d’utilisation du socle PUBLICUM Essentiel pour l’installation d’un site web unique, dans le cadre défini ci-après.

Article 2 – Étendue de la licence

2.1 – Droits concédés

Le Concédant accorde au Licencié un droit :

- non exclusif,
- non transférable,
- limité à une seule installation client,

lui permettant d’utiliser PUBLICUM Essentiel pour la réalisation d’un site livré à un client final.

2.2 – Droits techniques

Le Licencié est autorisé à :

- installer PUBLICUM Essentiel sur un nom de domaine,

La Petite Fabrique Digitale

Création de sites Web sur-mesure, accessibles et éco-conçus

- modifier les contenus,
- intégrer l'identité graphique du client,
- personnaliser la mise en page,
- livrer le site au client final **sous sa propre identité commerciale (white label)**.

Toute modification directe du code source sort du cadre de garantie (voir Article 8).

2.3 – Limite de périmètre

La licence ne permet **en aucun cas** :

- la revente du framework en tant que produit autonome,
- la redistribution de l'archive,
- la publication du code,
- la création de sous-licences,
- la revente de PUBLICUM comme logiciel indépendant.

2.4 – Définition d'une installation

Une installation correspond à **un web public accessible, associé à un nom de domaine unique**.

Les environnements de test locaux ne sont pas comptabilisés.

2.5 – Domaine associé

La licence est réputée consommée dès la première installation sur un domaine accessible publiquement.

La licence est considérée comme consommée dès lors que PUBLICUM Essentiel est installé sur un domaine accessible publiquement, y compris lorsque le Licencié l'utilise pour son propre site professionnel.

Les environnements locaux ou privés ne valent pas consommation de la licence et ne nécessitent aucune déclaration.

Article 3 – Mentions et visibilité

Aucune mention du Concédant, de PUBLICUM, ni de La Petite Fabrique Digitale n'est obligatoire sur le site livré au client final.

Le Licencié est autorisé à utiliser PUBLICUM Essentiel **en marque blanche (white label)** dans le cadre défini par la présente licence, pour un site client unique.

Le Licencié reste toutefois strictement interdit de :

- se présenter comme auteur du socle PUBLICUM,
- revendiquer la propriété intellectuelle du framework,
- laisser entendre qu'il est l'éditeur du logiciel.

Article 4 – Propriété intellectuelle

Le socle PUBLICUM Essentiel demeure la propriété exclusive du Concédant.

Le présent contrat ne constitue en aucun cas une cession de droits patrimoniaux.

Les contenus réalisés pour le client final restent la propriété du client ou du Licencié selon leur accord contractuel propre.

Article 5 – Prix et conditions financières

5.1 – Prix

Licence unitaire PUBLICUM Essentiel : **249 € TTC (TVA non applicable, art. 293B du CGI)**.

5.2 – Nature du paiement

Le paiement est réalisé en ligne.

Aucun abonnement, aucun renouvellement automatique n'est requis.

5.3 – Portée

Chaque nouvelle installation sur un nom de domaine nécessite l'achat d'une nouvelle licence.

Article 6 – Mises à jour et support

6.1 – Mises à jour

Le Concédant met à disposition les mises à jour correctives et de compatibilité du socle PUBLICUM Essentiel pendant une durée minimale de douze (12) mois à compter de la date d'achat de la licence.

Au-delà de ce délai, le Concédant peut continuer à proposer des mises à jour à sa seule discrétion, ou les intégrer à des offres de maintenance ou d'évolution distinctes, sans obligation de fréquence ni de durée.

6.2 – Support

Pendant la même période de douze (12) mois, le Licencié bénéficie d'un support technique limité par e-mail, portant sur l'installation et le fonctionnement du socle dans sa configuration d'origine. Toute demande sortant de ce périmètre ou au-delà de cette période fait l'objet d'un devis séparé.

Article 7 – Garantie

7.1 – Garantie du périmètre natif

Le socle PUBLICUM Essentiel est garanti stable dans sa configuration d'origine.

7.2 – Exclusions

La garantie cesse immédiatement en cas de :

- modification directe du code du socle PUBLICUM Essentiel ;
- ajout de plugins tiers ou de scripts externes modifiant le comportement du socle ;
- hébergement ne respectant pas les prérequis techniques minimaux de WordPress (version de PHP supportée, base de données compatible, ressources suffisantes, HTTPS activé) ou configuré de manière non standard (désactivation de fonctions essentielles, sécurité mal paramétrée, etc.).

Article 8 – Responsabilité

Le Concédant ne saurait être tenu responsable :

- des pertes de données,
- des préjudices commerciaux,
- des dysfonctionnements liés à l'hébergement ou aux extensions ajoutées.

Article 9 – Acceptation et valeur contractuelle

Le présent contrat est accepté :

- par la consultation de la version en ligne,
- et par la validation de la commande du produit
« PUBLICUM Essentiel – Licence professionnelle ».

Cette acceptation vaut engagement contractuel plein et entier.

Article 10 – Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige relève de la compétence des tribunaux de Rennes.